

Décision portant nomination de Monsieur Pascal SOMMER aux fonctions de chargé de mission

LA PRÉSIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret nº 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

DÉCIDE:

Article 1er

Monsieur Pascal SOMMER, directeur de recherche 1ère classe, est nommé chargé de mission auprès de la présidente pour l'Institut des Sciences de l'ingénierie et des systèmes du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Sa mission a pour objet le suivi des activités relevant de la section 28, pharmacologie, bio-ingénierie, imagerie, biotechnologie, du Comité National.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Pascal SOMMER demeure affecté à la UMR7287 – Institut des sciences du mouvement – Etienne-Jules Marey.

Article 2

Du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, Monsieur Pascal SOMMER percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Provence et Corse.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le